

# Compte Rendu du Conseil Municipal

## Jeudi 12 juin 2014

### Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire

Mesdames Nathalie CAUSSE, Chantal CORTOT, Sylvette FOUBERT et Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON

Messieurs : Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL et Jean-Luc VEDRINES.

Absents avec procuration donnée :

- Isabelle DEVRESSE à Philippe GODE
- François FAURE à Pierre FESQUET

Absent excusé : Etienne DIVOUX.

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES

### **1-DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET DE L' ATELIER RELAIS:**

A la lecture du Budget Primitif de l'Atelier Relais, le Percepteur, Mr COTHIAS, s'est aperçu d'une erreur sans conséquence sur l'économie globale du Budget. L'erreur porte sur le montant repris au déficit d'investissement qui intègre à tort les restes à réaliser.

Décision modificative :

001 Déficit investissement : - 1.000,00 €

2313 Investissement Travaux + 1.000,00 € (pour 2014 cet article sera donc à : 1.570.95 €)

**POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

### **2- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET DE LA COMMUNE:**

Nous avons reçu la facture pour les travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom du Fez Rolland, elle dépasse de 405,06€ le devis prévisionnel et par résultante la somme inscrite au budget. La décision modificative, pour solder cette facture se fera en prenant la différence sur le programme « Opération non affectée » (ONA) :

2315 Travaux ONA - 500,00 €

2315 Travaux ENFOUISSEMENT +500,00 €

**POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

### **3-DELIBERATION POUR LA DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN CONFORMITE EN EAU POTABLE D'ARBOUSSE/LA ROUVIERE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA LOZERE:**

Trois entreprises ont soumissionné, pour ces travaux, suite à l'appel d'offre. Nous avons un délai de 6 mois pour attribuer le marché. En possession de devis, nous demandons au Conseil Général des subventions pour réaliser cette mise en conformité. L'aide de l'Agence de l'Eau est acquise. L'ensemble des aides ne peut pas aller au-delà de 60% du montant global.

### **Résultat après ouverture des plis :**

#### **LOT 1 Canalisation et génie civil :**

<b>A- Tranche Ferme</b>	<b>95 065.50 €</b>	
<b><u>Au titre des renouvellements des canalisations</u></b>		<b>51 352.50 €</b>
<b>Conseil Général 15 % soit</b>		<b>7 702.88 €</b>
<b>Agence de l'eau 15 % soit</b>		<b>7 702.88 €</b>
<b>Commune 70% soit</b>		<b>35946.75 €</b>
<b><u>Au titre de l'extension</u></b>		<b>43 713.00 €</b>
<b>Conseil Général 50 % soit</b>		<b>21 856.50 €</b>
<b>Agence de l'eau 15 % soit</b>		<b>6 556.95 €</b>
<b>Commune 35% soit</b>		<b>15299.55 €</b>

**B-Tranche conditionnelle : Renouvellement de la canalisation d'eau potable de la Rouvière**

	<b>24 646.50 €</b>
<b>Conseil Général 15 % soit</b>	<b>3 697.00 €</b>
Agence de l'eau 15 % soit	3 697.00 €
Commune 70% soit	17252.55 €
<b>LOT 2 : Equipements Electriques et Electromécaniques</b>	<b>32 786.00 €</b>
<b>Conseil Général 50 % soit</b>	<b>16 393.00 €</b>
Agence de l'eau 15 % soit	4 917.90 €
Commune 35% soit	11475.10 €
<b>Divers et Honoraires :</b>	<b>15 756.65 €</b>
Maîtrise d'œuvre	12 500.00 €
Levé Topo, Raccordement, Publicité	3 256.65 €
<b>Conseil Général 50 % soit</b>	<b>7 878.33 €</b>
Agence de l'eau 15 % soit	2 363.50 €
Commune 35%	5514.83 €
<b>Montant Total des Travaux</b>	<b>168 254.15 €</b>
<b>Total Subvention Conseil Général 34 %</b>	<b>57 527.21 €</b>
Total Subvention Agence de l'eau 15%	25 238.23 €
Quote-part communale	85 489.21 €

**POUR : 8      CONTRE :      0      ABSTENTION :      2**

**Une conseillère et un conseiller concernés par le projet souhaitent s'abstenir.**

**4-DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE****Avenant N°1- LOT 1 Gros œuvre**

- Réalisation d'un terrassement au rez de chaussée avec un engin mécanique et brise roche :  
**1 411,25 € H.T.**
- Fourniture, pose et habillage sur le pallier, l'escalier et la terrasse de dalles antidérapantes en pierre :  
**1 512,50 € H.T.**

**POUR : 10      CONTRE :      0      ABSTENTION :      0**

**Avenant n°1 – LOT 9 Electricité**

- Dans la salle multifonctionnelle, réalisation de 2 points lumineux supplémentaires, de l'éclairage extérieur, d'un détecteur de mouvement et de la mise à la terre du bâtiment:  
**1 517,55 € H.T.**

**POUR : 10      CONTRE :      0      ABSTENTION :      0**

**Avenant N° 2- LOT 9 Electricité**

- Modification et alimentation téléphonique :
  - bureau, secrétariat, archives et salle multifonctionnelle
  - changement des pavés d'éclairage, passage en LED (pas de maintenance, pas de tubes)
  - alimentation téléphonique de la salle multifonctionnelle et de la mairie.

**1.164,00 € H.T.**

**POUR :    10      CONTRE :      0      ABSTENTION :      0**

### **5-DELIBERATION CONCERNANT LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR) CIBLE- :**

Concerne les rythmes scolaires.

Pourquoi notre commune n'a-t-elle pas droit à cette dotation ? Quels en sont les critères ?

Pour rappel, la commune touchera 50€ par enfant au titre de la Dotation d'Etat et 45€ dans le cadre du programme éducatif territorial (PEDT), payé par la CAF sous réserve d'employer obligatoirement des intervenants qualifiés.

Délibération pour demander les critères d'attribution.

**POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### **6-SITE INTERNET DE LA COMMUNE :**

Rappel de l'adresse du site : [mairie.moissac-vf.pagesperso-orange.fr](http://mairie.moissac-vf.pagesperso-orange.fr)

L'hébergement du site chez Orange est gratuit, Philippe GODE en assure la gestion.

Le site est aujourd'hui saturé, avec l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux depuis 6 ans, les infos pratiques, les démarches administratives en ligne, les archives des résultats des diverses élections, l'agenda numérique,....

Nous devons donc louer un nouvel hébergement.

3 offres à prix différents : 2€/mois, 5€/mois et 10€/mois.

Nouvelle adresse proposée : <http://moissac-vallee.fr>

Solution retenue : l'offre à 2€ qui est suffisante par rapport à nos besoins actuels.

**POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

### **7-LES SPECTACLES DE L'ETE DANS NOTRE COMMUNE:**

- Les Baladins de la Tour avec la pièce « Hôtel du libre-échange » le jeudi 7 et vendredi 8 août,
- Spectacle de trapèze à ST ROMAN le jeudi 14 août (sous réserve de la participation de la commune).

**Fin de la séance à 23h30.**

\*\*\*\*\*

### **Emploi du temps de l'école de Saint Roman de Tousque en septembre 2014 :**

**Lundi : 09 h 00 - 12 h00 et 13 h 30 - 16 h30**

**Mardi : 09 h 00 - 12 h00**

**Mercredi : 09 h 00 - 12 h00**

**Jedi: 09 h 00 - 12 h00 et 13 h 30 - 16 h30**

**Vendredi : 09 h 00 - 12 h00 et 13 h 30 - 16 h30**

**A la rentrée, une garderie sera assurée :**

- les matinées des lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 8h à 9h.

- les après-midis de 16h30 à 17h30 des lundis et jeudis.

**Une heure de garderie pourrait être mise en complément les mardis et vendredis, de 16 h30 à 17h30 suivant les besoins (soumis à l'avis et délibération du conseil municipal).**

**Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) du mardi après-midi comprendront des animations encadrées par des animateurs qualifiés, dans le cadre d'un Plan Educatif Territorial (PEDT).**